



Elaborons, ensemble, une loi pour une consommation responsable pour l'après-crise

Présentation des mesures

1- Combattre le développement de l'obésité et du surpoids grâce au Nutri-Score obligatoire et à l'encadrement des publicités alimentaires pour enfants

La population en surpoids ou souffrant d'obésité a été multipliée par 6 depuis les années soixante. C'est la conséquence de la surconsommation d'aliments de faible qualité nutritionnelle, notamment chez les enfants. Or, l'étiquetage nutritionnel simplifié « Nutri-Score » n'est toujours pas obligatoire, et la publicité promouvant les aliments déséquilibrés auprès des enfants ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun encadrement législatif, alors que ces deux mesures sont d'une grande efficacité dans la prévention des maladies liées à l'alimentation.

2- Garantir la qualité et l'humanité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, grâce à un personnel qualifié et en nombre suffisant

La France compte 1,3 million de personnes âgées en perte d'autonomie, et près de 600 000 personnes vivent en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). La crise sanitaire l'a montré : les lacunes dans la qualité de prise en charge des personnes âgées dépendantes sont flagrantes. Même avant la crise, la qualité de l'accompagnement des personnes dépendantes était insuffisante. C'est souvent la conséquence d'un manque de ressources humaines et matérielles, qu'il convient de résorber.

3- Combattre l'obsolescence organisée en allongeant la durée de garantie légale de conformité en fonction de la durée de vie des familles de produits

La durée de garantie est aujourd'hui de deux ans pour tous les produits. Or, beaucoup d'entre eux, notamment les biens d'équipement coûteux (électroménager, automobiles, etc.) peuvent avoir une durée de vie moyenne plus élevée, et cette durée est donc inadaptée. Pour combattre les stratégies de certains industriels visant à proposer délibérément des biens peu durables, la durée de garantie doit, quand c'est pertinent, être augmentée au-delà du minimum de deux ans.

4- Imposer une obligation de résultat aux professionnels de la rénovation énergétique

Les travaux de rénovation énergétique appellent bien souvent les consommateurs à de forts investissements. Pour être rentabilisés, ils doivent donc entraîner une baisse réelle et importante de la consommation d'énergie, qui n'est pourtant pas toujours au rendez-vous, malgré les promesses des professionnels. C'est pourquoi les consommateurs doivent pouvoir bénéficier d'un engagement contractuel de la part de l'entreprise responsable des travaux, sur l'éventuelle diminution de consommation du bâti que permettra la rénovation. En cas de non-atteinte des économies promises, les consommateurs seront indemnisés en conséquence.



5- Inventer le « prix vert », qui reflète le vrai coût environnemental de notre consommation (fabrication, transport, déchets, etc.)

Il n'est plus possible que les dommages à l'environnement causés par un produit ou un service (lors de sa fabrication, de son transport, de son utilisation ou en fin de vie) ne soient pas inclus dans les prix de vente. Les prix doivent devenir « verts » pour que le comportement des acteurs (consommateurs et professionnels) en tienne compte et change en conséquence. Cette mesure permettrait de rendre plus compétitifs les produits écologiquement vertueux, qui pâtissent aujourd'hui des prix indûment bas des fabricants qui n'assument pas le coût de leurs pollutions. Naturellement, il est indispensable que les sommes collectées reviennent, d'une manière ou d'une autre, en intégralité aux consommateurs (bonus-malus, aide aux ménages captifs, financement de nouvelles actions environnementales, etc.) et que cette proposition soit progressive (dans son montant et dans les produits concernés).

6- Reconstruire une autonomie d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux

La France a manqué, lors de la pandémie de covid-19, de masques, tests, respirateurs, médicaments (y compris anesthésiants), etc. C'est la conséquence d'une mauvaise gestion des stocks, mais aussi d'un dénuement industriel, qui rend la France dépendante de ses importations. Il convient donc de corriger ces faiblesses, par la relocalisation de certaines productions essentielles et une meilleure anticipation et gestion des stocks.

7- Réduire la dépendance aux importations de l'agriculture française (soja OGM, engrais de synthèse), par une réorientation des aides et un développement de la recherche

L'élevage français est très dépendant des importations de soja qui fournissent les protéines nécessaires à l'alimentation des animaux. L'agriculture dépend aussi presque intégralement de l'étranger pour ses engrais de synthèse. Ce niveau élevé de dépendance aux importations constitue un risque pour l'autonomie alimentaire du pays, puisqu'en cas de fortes hausses des cours mondiaux ou de restrictions au commerce international, notre capacité de production agricole serait menacée. Les aides européennes à l'agriculture doivent être réorientées pour combler ces lacunes.

8- Promouvoir, par une meilleure information des consommateurs, les circuits courts et les dispositifs d'achat direct auprès des producteurs locaux

Nos habitudes d'achats alimentaires ont été brutalement modifiées pendant le confinement. On a en particulier observé un report net vers les circuits courts et locaux. Pour que ce type de consommation, créatrice de liens et plus respectueuse de l'environnement, poursuive sa progression, il est indispensable que les consommateurs soient mieux informés par les pouvoirs publics des offres existantes près de chez eux (carte interactive, etc.).



9- Assurer une concurrence loyale entre les petits commerces et les principaux acteurs de la grande distribution et d'internet

La progression du commerce en ligne, comme l'émergence rapide des « drives » de la grande distribution, s'appuient sur des règles de droit parfois peu adaptées à la régulation de ces nouveaux canaux. Ainsi, l'encadrement des prix pratiqués par les principaux sites de commerce en ligne (promos, rabais, « black Friday »), ou les règles d'urbanisme commercial, ne permettent pas d'assurer les conditions d'une concurrence loyale avec les acteurs traditionnels de la distribution, notamment le petit commerce indépendant. Ces réglementations doivent donc être revues.

10- Créer un droit opposable à un internet de qualité pour réduire la fracture numérique

Le confinement s'est accompagné d'une explosion des usages numériques, pour travailler, étudier, consommer, se divertir ou communiquer. Cela a rendu encore plus inacceptable la fracture numérique que connaissent les 7 millions de Français privés d'un internet fixe de qualité. Alors que les projets actuels de déploiement des réseaux en très haut débit risquent de manquer leur cible, les consommateurs doivent bénéficier d'un droit opposable à un internet de qualité, pour qu'une solution leur soit apportée dans un délai raisonnable.

11- Rendre les plateformes responsables de toutes les ventes réalisées sur leurs places de marché (Amazon, Cdiscount, Fnac)

Des sites de vente en ligne permettent à des vendeurs tiers d'exercer leur activité commerciale via leurs places de marché (« marketplaces »). Or, ceux-ci peuvent exercer leur activité depuis n'importe quel pays de la planète, avec les effets néfastes que cela est susceptible de générer (difficultés de transport, droits de douane à payer, dangerosité des produits, difficultés de recours judiciaires en cas de problème, etc.). Il est grand temps que les plateformes, qui prélèvent une commission conséquente sur ces ventes, deviennent responsables de celles-ci devant les consommateurs.

12- Renforcer l'arsenal de lutte contre la fraude bancaire sur internet et la cybercriminalité

La fraude bancaire sur internet tout comme la cybercriminalité explosent, et l'augmentation du recours au commerce en ligne pendant le confinement risque d'accentuer cette tendance. Les consommateurs ont pourtant des difficultés à faire valoir leurs droits : les banques rechignent trop souvent à respecter leurs obligations de remboursement rapide des sommes fraudées, et trop d'entreprises se cachent derrière des exceptions trop nombreuses pour ne pas prévenir leurs clients lorsqu'elles sont victimes de piratage informatique. La loi doit donc prévoir une sanction effective des banques récalcitrantes, et mettre fin aux exceptions d'information en cas de piratage informatique impactant les données des clients.



13- Alléger temporairement la charge de remboursement des crédits des consommateurs, notamment immobiliers

La charge de remboursement des crédits constitue un poids important dans le budget des ménages (près d'un tiers des revenus des emprunteurs pour les seuls crédits immobiliers). Compte tenu des conséquences économiques de la crise, il est essentiel que les banques facilitent temporairement la modulation et/ou le report des échéances de remboursement sans surcoûts pour les débiteurs.

14- Prévenir les expulsions des locataires, spécialement sociaux, en difficulté financière

La crise économique qui point atteindra de plein fouet les familles les plus précaires. Elle ne saurait leur causer comme double peine une expulsion de leur logement. Dans le logement social en particulier, les protocoles de prévention des expulsions pour impayés devraient être systématisés.

15- Plafonner le montant des frais d'incidents bancaires pour tous les consommateurs

Confrontés, du fait de la crise, à la baisse de leurs revenus en raison du chômage, de l'activité partielle ou de la suppression des heures supplémentaires, les consommateurs font face à un risque accru d'être dans le rouge et de se voir facturer des frais d'incidents bancaires. Tarifés avec des marges exorbitantes (86 % en moyenne), l'ampleur de ces « frais sanctions » n'est économiquement pas justifiée et aggrave encore davantage la fragilité des victimes de la crise, ils doivent être plafonnés pour tous et sans délai.

16- Associer pleinement les usagers à la définition des politiques de santé qui les concernent et au fonctionnement des établissements de santé

La démocratie sanitaire, c'est-à-dire l'association de la société civile dans la définition et la conduite des politiques de santé, a montré ses graves limites au plus fort de la crise sanitaire, puisqu'elle a, le plus souvent, été tout simplement mise en pause. Dès lors, il convient de tirer sans détour les conclusions de la crise : la démocratie sanitaire, si elle s'efface dès que l'enjeu devient important, n'est en réalité pas aboutie. Il y a urgence à la refonder.

17- Associer les ONG aux négociations des traités de libre-échange, afin d'y favoriser la protection des consommateurs et de leur environnement

Les traités de libre-échange (par exemple le CETA avec le Canada) sont négociés par l'Union Européenne, au nom de ses membres, et des pays tiers, dans l'objectif est d'augmenter les échanges internationaux. Alors que ces accords contiennent souvent des mesures néfastes pour l'environnement ou la santé, ils sont pourtant négociés au mépris de toute association sérieuse de la société civile, sans même un minimum de transparence quant aux discussions.